

## Communications du Conseil administratif Séance du Conseil municipal du 26 novembre 2024

---

### PDZIA

Nous vous informons que le PDZIA des Rouettes est officiellement entré en force le 12 novembre dernier.

### Questions posées lors de la séance du 15 octobre

#### Questions de M. Gioria

1. M. Gioria demande au Conseil administratif où en est une éventuelle sécurisation lumineuse du chemin de Bonne.

Certains riverains considèrent en effet que la visibilité est précaire sur le chemin de Bonne. Ainsi, une phase test d'installation de luminaires est prévue et de l'éclairage provisoire sera donc très prochainement mis en place.

2. M. Gioria demande ce que le Conseil administratif compte faire pour mettre en valeur ce label Cité de l'Energie GOLD, considérant que cela mériterait d'être mis en valeur.

L'obtention de ce label est mise en valeur et communiquée de la façon suivante :

- Annonce dans le journal communal de décembre et en particulier mise en « une » de cette édition
- Pose du logo sur toutes les couvertures du journal communal
- Pose du logo sur toute la papeterie de la commune
- Affichage du logo sur la home page du site
- Déploiement d'une campagne de communication sur les réseaux sociaux et en « une » sur le site sur l'obtention du label gold lors du réaudit

#### Questions de M. Vez

1. Quelle est la date probable de la fin du chantier du Vieux-Lully ?  
La mise en service est à ce jour prévue pour juin 2027.

2. Quels en sont les surcoûts éventuels ?

Le montant total des surcoûts estimés à ce jour est d'environ CHF 10 mio TTC décomposés comme suit :

- Environ CHF 5.8 mio TTC de prix de retour de soumission, de hausses (environ + 20%) liées à des négociations complexes avec des parcelles voisines qui ont pris du temps, au COVID, et à la guerre en Ukraine. Sont compris également les intérêts et adaptation des honoraires.
- Environ CHF 2.8 mio TTC pour le sinistre qui feront l'objet d'un paiement partagé en fonction des responsabilités identifiées dans l'expertise. Attention, le montant du sinistre n'est pas encore consolidé et il va très probablement augmenter.

- Environ CHF 500'000.- TTC de frais économisés (travaux à la charge de la commune en lien avec le sinistre)
- Environ CHF 500'000.- TTC pour l'installation de panneaux photovoltaïques

### Question de M. Jesus

Concernant le budget et à propos du camembert des revenus fiscaux, M. Jesus souhaite le détail de la part de revenus du travail et de la fortune.

Les recettes fiscales se décomposent comme suit :  
(PP : personne physique – PM : personne morale)

- PP Revenu	71%
- PP Fortune	17%
- PP Capital	2%
- PP Impôts à la source	9%
- PM Bénéfice	1%
- PM Capital	0%